

## TRIBUNE LIBRE p.35

### EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

En réponse à cette tribune de monsieur Pascal Laugier, je souhaite apporter quelques précisions et souligner les contradictions de ce dernier.

Comme vous l'écrivez monsieur, les propriétaires de biens que vous estimez bien placés, ont la faculté de refuser une création commerciale. La commune ne peut pas interférer dans ce choix. Toutefois, les membres de la majorité n'ont de cesse de chercher des solutions pour permettre à la population de disposer d'un commerce de proximité.

C'est d'ailleurs à travers le projet d'aménagement que vous reprenez, dit « Avenue de la Libération », que la perspective d'installation d'un tel commerce est envisagée. Vous savez que ce dossier multi partenarial, complexe, avance puisque j'en informe l'assemblée municipale lors de chaque séance.

J'espère être en mesure de proposer dans les prochains mois le vote d'une résolution pour l'achat des murs de la future surface commerciale, tel que cela a été soumis au conseil municipal le 28 septembre dernier. Je vous rappelle qu'à l'évocation de cette disposition, vous seul vous êtes abstenu, alors que vous nous conseillez ici de nous en rendre propriétaire !

Quant à votre suggestion de faire travailler ce commerçant pour nos besoins municipaux, nous vous rappelons que c'est la pratique courante de la collectivité, et ce, depuis de nombreuses années. Et vous n'êtes pas sans l'ignorer !

S'agissant de la requalification de la place du village, ce projet fait également partie du programme électoral de la majorité de mars 2020, vous le savez bien puisque vous en faisiez partie à ce moment-là !

Après avoir réalisé les études indispensables, ce programme démarrera en 2024 avec la démolition de la maison dite « de l'ancienne Poste ».

Si la fontaine ne coule pas c'est que nous respectons un arrêté préfectoral qui l'interdit jusqu'au 15 novembre 2023. Je vous rappelle que la fontaine est raccordée au réseau du village et que veillons à appliquer les mesures de restriction de l'usage de l'eau. Une étude de faisabilité pour une installation en circuit fermé sera menée dans le cadre de requalification de la place.

La majorité s'attache à développer ses projets en cohérence avec ses moyens et dans le souci de préserver et valoriser son patrimoine historique et naturel.

**Christian RYSER**

**Maire de Néoules et son équipe municipale**